

2026

Quali  
sport

Organisme qualificateur

Piscines  
Collectives

Piscines  
3



# Introduction à l'activité

3

Piscines

## Définition

Concerne des ouvrages destinés à l'activité aquatique de loisirs, d'apprentissage ou de compétition.

Ils peuvent être extérieurs, couverts ou découvrables. Ils sont destinés à un usage collectif (piscines municipales, parcs aquatiques, parcs nautiques, piscines d'hôtels, de campings, de clubs privés, piscines thérapeutiques).

Ils peuvent recevoir des visiteurs ou spectateurs non baigneurs utilisant des installations annexes (gradins, bar, cafétéria, club de remise en forme) en liaison avec l'ouvrage principal.

## Références et attestations de travaux

L'entreprise doit produire des attestations originales et signées par le Maître d'ouvrage (public et/ou privé) ou le Maître d'oeuvre (architecte, bureau d'études...) de l'opération, ce pour chaque qualification demandée.

Ces attestations sont examinées au regard de la définition de la qualification arrêtée par la nomenclature, des seuils (nombre, surfaces cumulées) exigés, de leur contenu et des justificatifs associés (compléments).

## Eligibilité aux qualifications

Est éligible aux qualifications :

- a) L'entreprise qui réalise tout ou partie significative des ouvrages.
- b) La société qui traite des marchés sans assurer elle-même la réalisation de travaux ; mais assure la responsabilité technique, juridique et financière de l'opération.
- b') Dans ce cas également, les entreprises qui réalisent une partie significative de travaux en cotraitance ou sous-traitance. Dans ce cadre, les certificats de capacité délivrés par la société titulaire seront pris en compte.

## Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit :

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens d'études techniques internes ou externes adaptés à la qualification demandée. Ils comprennent au moins un ingénieur ayant 2 ans d'expérience (à l'exception des qualifications 366 et 367). Cette personne peut être le chef d'entreprise.

6

Programmation Ingénierie Sportive

Pour la conception ou bien la réponse architecturale accompagnant les piscines, se reporter à l'activité 6 "Programmation et Ingénierie Sportive"

8

Entretien Maintenance Exploitation

Pour l'entretien, la maintenance ou l'exploitation se reporter à l'activité 8 "Entretien/Maintenance et Exploitation"

## Calendrier

| Sessions                 | Retour dossier | Qualification à compter du |
|--------------------------|----------------|----------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> Session | fin mai        | 1 <sup>er</sup> juillet    |
| 2 <sup>ème</sup> Session | fin octobre    | 1 <sup>er</sup> décembre   |

## 31 Piscine ou Bassin extérieur

Ouvrage destiné à l'activité aquatique de loisirs, d'apprentissage ou de compétition.

### Production d'attestations de travaux\*

#### 310 Surface d'eau Totale $\leq 500 \text{ m}^2$

#### 311 Surface d'eau Totale $> 500 \text{ m}^2$

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 6 années (le temps de 3 cycles de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 10 ans au moment du dépôt du dossier.

| Nomenclature | Nombre d'attestations exigées | Compléments requis pour l'appréciation des jurys                                                                                               |
|--------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 310          | 1                             | toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission |
| 311          | 1                             |                                                                                                                                                |

\* Imprimés Qualisport

**Nota :** La qualification Surface d'eau Totale  $> 500 \text{ m}^2$  (311) entraîne la qualification Surface d'eau Totale  $\leq 500 \text{ m}^2$  (310).

## 32 Piscine Couverte

Ouvrage destiné à l'activité aquatique de loisirs, d'apprentissage ou de compétition.

Nécessitant traitement d'air; maîtrise des chloramines et dérivés.

Il peut recevoir des spectateurs ou visiteurs non baigneurs.

### Production d'attestations de travaux\*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 6 années (le temps de 3 cycles de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 10 ans au moment du dépôt du dossier.

### 320 Surface d'eau Totale $\leq 200 \text{ m}^2$

### 321 Surface d'eau Totale $> 200 \text{ m}^2$

| Nomenclature | Nombre d'attestations exigées | Compléments requis pour l'appréciation des jurys                                                                                               |
|--------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 320          | 1                             | toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission |
| 321          | 1                             |                                                                                                                                                |

\* Imprimés Qualisport

**Nota :** La qualification Surface d'eau Totale  $> 200 \text{ m}^2$  (321) entraîne la qualification Surface d'eau Totale  $\leq 200 \text{ m}^2$  (320).



## 33 Piscine Découvrable

### 330 Piscine Découvrable

Ouvrage à structure découvrable permettant une utilisation tous temps (extérieur en été, couverte en hiver) sur la base de procédés constructifs spécifiques à l'entreprise ou pouvant faire l'objet d'études propres à chaque projet.

### Production d'attestations de travaux\*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 6 années (le temps de 3 cycles de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 10 ans au moment du dépôt du dossier.

| Nomenclature | Nombre d'attestations exigées | Compléments requis pour l'appréciation des jurys                                                                                               |
|--------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 330          | 1                             | toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission |

\* Imprimés Qualisport

## 34 Rénovation

### 340 Rénovation Courante

Ensemble d'opérations de remise en état, adaptées.

Concerne la rénovation des bassins, de revêtements et/ou d'installations techniques.

### 341 Restructuration Complexe

Restructuration de tout ou partie d'ouvrage, des revêtements, des bassins et/ou des équipements techniques avec remaniement des structures.

### Production d'attestations de travaux\*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 6 années (le temps de 3 cycles de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 10 ans au moment du dépôt du dossier.

| Nomenclature | Nombre d'attestations exigées | Compléments requis pour l'appréciation des jury                         |
|--------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 340          | 1                             | toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou |
| 341          | 1                             | facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission  |

\* Imprimés Qualisport

## 35 Equipements Techniques

Mise en œuvre d'une installation complète de filtration et d'une stérilisation de l'eau des bassins.

Mise en œuvre de systèmes de chauffage de l'eau et de l'air, ainsi que de déshumidification de l'air d'une piscine couverte.

### Production d'attestations de travaux\*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 6 années (le temps de 3 cycles de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 10 ans au moment du dépôt du dossier.

### 350 Filtration & stérilisation de l'eau - Plan d'eau $\leq 200 \text{ m}^2$

### 351 Filtration & stérilisation de l'eau - Plan d'eau $> 200 \text{ m}^2$

### 352 Chauffage / Ventilation Plan d'eau $\leq 200 \text{ m}^2$

### 353 Chauffage / Ventilation Plan d'eau $> 500 \text{ m}^2$

### 354 Filtres, Pompes, Canalisations, Tuyauteries

| Nomenclature | Nombre d'attestations exigées | Compléments requis pour l'appréciation des jurys                                                                                              |
|--------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 350          | 3                             | toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture+ photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission |
| 351          | 3                             |                                                                                                                                               |
| 352          | 2                             |                                                                                                                                               |
| 353          | 2                             |                                                                                                                                               |
| 354          | 2                             |                                                                                                                                               |

\* Imprimés Qualisport

**Nota :** La qualification Filtration & Stérilisation de l'eau Plan d'eau  $> 200 \text{ m}^2$  (351) entraîne la qualification Filtration & stérilisation de l'eau Plan d'eau  $\leq 200 \text{ m}^2$  (350).

La qualification Chauffage / Ventilation Plan d'eau  $> 500 \text{ m}^2$  (353) entraîne la qualification Chauffage / Ventilation Plan d'eau  $\leq 200 \text{ m}^2$  (352).



## 36 Equipements Spécifiques

Mise en œuvre d'installations ou matériels destinés à l'animation du bassin ou du plan d'eau.

### Production d'attestations de travaux\*

#### 364 Mur, Aileron & Plancher Mobile

#### 365 Machine à Vagues - Vague artificielle de surf

#### 366 Aire de jeux aquatiques

Installation de plages, cascades, fontaines, patageoires et jeux d'eau (lances, portiques, jets multidirectionnels, brumisateurs...).

#### 367 Ponton et/ou Équipement flottant

#### 368 Toboggan aquatique / Pentagliss

Installations de toboggans aquatiques, situés dans des parcs aquatiques, parcs de loisirs avec un type de parcours et de réception.

#### 369 Jeux de Lumière et Sonorisation

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 6 ans au moment du dépôt du dossier.

Concernant les qualifications **Mur, Aileron & Plancher Mobile (364) et Machine à vague Vague artificielle de surf (365)**. Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 6 années (le temps de 3 cycles de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 10 ans au moment du dépôt du dossier.

| Nomenclature | Nombre d'attestations exigées | Compléments requis pour l'appréciation des jurys                                                                                              |
|--------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 364          | 1                             | toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture+ photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission |
| 365          | 1                             |                                                                                                                                               |
| 366          | 3                             |                                                                                                                                               |
| 367          | 3                             |                                                                                                                                               |
| 368          | 2                             |                                                                                                                                               |
| 369          | 3                             |                                                                                                                                               |

\* Imprimés Qualisport